

2 S TRANS TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 90 000 €uros
Siège 28, rue de Chabrol 75010 Paris
RCS PARIS B 844 120 709

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 7 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 7 février à 12 heures.

Les actionnaires de la société dénommée «**2 S TRANS TERRASSEMENT**» au capital de 90 000 €, divisé en 1 500 actions de 60 euros chacune,

Sont présents :

Monsieur ZIVANOVIC Miomir

demeurant chez Monsieur PEJIC Goran au 36, rue Mathis 75019 Paris
Propriétaire de 750 actions

Monsieur GEN Orhan

demeurant au 26, rue de la Division Leclerc 92140 Clamart
Propriétaire de 750 actions

A pris les décisions suivantes relatives :

- transfert de siège
- pouvoirs à donner pour les formalités

PREMIERE DECISION

Les actionnaires décident le transfert de siège au 54 Bis, rue David d'Angers 75019 Paris, à compter de ce jour, l'article 4 des statuts sera modifié,

DERNIERE DECISION

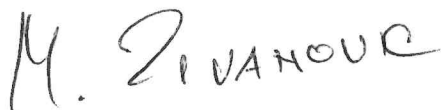
Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les actionnaires ont dressé et signé le présent procès-verbal, avec le nouveau Président.

Monsieur GEN Orhan



Monsieur ZIVANOVIC Miomir



GO

24